

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 68 (1996)

Heft: 2

Artikel: Extensions extérieures, espaces privés-publics

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXTENSIONS EXTÉRIEURES ESPACES PRIVÉS-PUBLICS

Il faut dépasser l'habitat, parler d'environnement bâti : tel était le thème débattu à l'atelier de l'après-midi. La discussion devait dégager un certain nombre de définitions normatives : espace communautaire, espace public, etc.

Sans doute il faudra distinguer des échelles, des valeurs différentes lorsqu'on parle d'environnement bâti. On peut parler d'espace communautaire pour un espace public directement lié au logement. En revanche, tout espace public distribuant les circulations dans une ville ou un quartier garde logiquement son appellation.

Ce partage n'a pas été très bien traité dans un passé récent. Les municipalités se centrant sur leurs responsabilités ont porté bien peu d'attention aux extensions du logement qui peuvent intégrer, on vient de le voir, un espace public devenant espace communautaire par « voisinage ».

TOUT RESTE À FAIRE

Cette discussion n'a rien d'académique dans le cadre du concours de Delémont, car elle commande le choix du site. Si l'on privilégie un terrain dans la proximité du centre, il permet de renforcer les espaces publics de la ville et de proposer des espaces communautaires.

Si l'on recherche la mixité sociale, une mise en valeur des extérieurs doit être étudiée spécialement. D'autres réflexions commandent d'apporter plus de soin à ces extérieurs, éternels parents pauvres des projets de construction. Pour sortir de ce dilemme, plusieurs voies doivent être explorées. Elles vont de la réglementation à la pratique du bonus, à la taxation, etc. Manifestement, il faudra revenir sur ces questions si on veut maîtriser de façon correcte l'environnement bâti.

La discussion devait déboucher ensuite sur la question de la densité de la population vivant aux alentours. L'idée est de tenir une valeur d'exploitation du sol de 1,0 et plus. Elle

conduit le programme du concours. On pourrait imaginer qu'elle soit prise en considération au moment où la ville est en train de modifier son plan de zones.



Vue de l'orientation sud-ouest, chaque habitation a une terrasse et un jardin privé